

et 15 % à la Cour des comptes). Un décrochage sévère se produit au niveau du vivier, qui tombe globalement à 15 % (respectivement 19 %, 17 % et 11 %). Les pourcentages d'occupation des femmes dans les emplois supérieurs ne sont pas significatifs : aucune femme à la Cour de cassation, une sur sept au Conseil d'État, une sur quinze à la Cour des comptes. En revanche, le fait qu'aucune femme n'ait été nommée dans un emploi supérieur de ces juridictions en 2001 est significatif (tableau 10).

La situation est à peine meilleure dans les juridictions territoriales

Dans un potentiel de 9 207, il y a 43 % de femmes (50 % dans les juridictions judiciaires territoriales, 23 % dans les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, 17 % dans les chambres régionales des comptes). Dans les viviers (globalement 33 %), les chiffres sont respectivement de 37 %, 16 % et 11 %. Dans les emplois supérieurs, on compte respectivement 52 femmes (12 %), 2 et 3 femmes, les pourcentages n'étant évidemment pas significatifs dans ces deux derniers cas. En 2001, les nominations aux emplois supérieurs dans les juridictions territoriales ont été respectivement de 14 sur 81, 1 sur 5 et zéro sur 5 (tableau 11).

Le bon exemple des chefs de greffes

Outre la quasi-parité globale observée pour l'ensemble constitué par les potentiels promouvables dans les emplois d'encadrement des juridictions (47 % de femmes pour les juridictions nationales, 43 % pour les juridictions territoriales), il est encourageant de relever la place relativement importante occupée par les femmes parmi les chefs de greffes des juridictions territoriales : 63 % (64 % pour les juridictions judiciaires et 56 % pour les juridictions administratives). Elle s'élève dans les potentiels à 57 % (73 % pour les greffes de la juridiction judiciaire et 52 % pour les attachés du ministère de l'Intérieur parmi lesquels sont recrutés les chefs de greffes des juridictions administratives). 81 % des nominations aux postes des chefs de greffes de la juridiction judiciaire ont bénéficié aux femmes en 2001. Le rapprochement avec la situation des magistrats souligne l'insuffisance de la représentation des femmes parmi ceux-ci (tableau 12).

Une évolution lente dans le champ enseignement-recherche

Les femmes représentaient 37 % des personnels de la recherche publique en 1992 et 39 % en 1999. Dans tous les organismes publics, les femmes sont à parité ou majoritaires parmi le personnel de soutien administratif. La situation est beaucoup plus nuancée parmi le personnel de

soutien technique et dépend du secteur d'activité. Nous considérerons ci-dessous uniquement les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Les deux tiers dans la recherche publique

Si, en 1999, un chercheur sur quatre est une femme parmi les 178 000 chercheurs dans la recherche publique ou d'entreprise, dans la recherche publique les femmes sont en proportion plus importante que dans la recherche privée : en effet, à cette date, il y avait autant de chercheurs hommes travaillant dans la recherche publique que dans la recherche en entreprise. En revanche, les chercheuses étaient plus nombreuses dans la recherche publique, tant en effectif qu'en part relative. Les deux tiers des chercheuses ou enseignantes-chercheuses exercent dans la recherche publique. Ainsi la part des femmes parmi les chercheurs s'élève à 30 % dans le secteur public contre 19 % dans les entreprises.

La proportion de chercheuses dépend fortement du secteur d'activité ou de la discipline : par exemple, la pharmacie et la santé emploient femmes et hommes à parité ; dans l'industrie aéronautique et à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales, les femmes représentent 13 % des chercheurs. En entreprises, la présence des femmes est concentrée sur six branches, qui emploient 58 % de l'effectif féminin : pharmacie, chimie, agriculture et industries agroalimentaires, énergie et extraction, services informatiques et ingénierie, transport et communication.

Le taux de croissance de l'emploi de recherche depuis 1992, hormis dans trois branches, a bénéficié essentiellement aux femmes, avec un taux de croissance annuel moyen de 4,2 % contre 1,5 % pour l'ensemble. La croissance de l'emploi est particulièrement soutenue dans l'industrie automobile, dans celle des machines et appareils électriques, secteurs qui restent malgré tout moins féminisés que la moyenne générale.

Des chances de promotion différentes

Si la proportion de femmes parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs varie selon les organismes et les disciplines, leur promotion est toujours défavorisée par rapport à celle des hommes. Cette situation se retrouve dans les carrières universitaires de tous les pays d'Europe occidentale, et la France, avec ses 34 % de femmes parmi les maîtres de conférences et 15 % parmi les professeurs, pour l'ensemble des disciplines, est plutôt bien placée. Il n'y a évidemment pas lieu de s'en satisfaire.

En 2000, la proportion de directrices de recherche et de professeures parmi les chercheuses est de 20 %, toutes disciplines confondues. Cette proportion est de 44 %, soit plus du double, pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), la proportion de directrices de recherche parmi les chercheuses est de 25 %, alors que celle des

professeures parmi les enseignantes-chercheuses n'est que de 18 % : un homme maître de conférences a, approximativement, deux fois plus de chances qu'une femme maîtresse de conférences d'accéder au grade de professeur. Le « plafond de verre » empêchant la promotion des femmes semble plus bas à l'université que dans les organismes de recherche. Il est à noter que l'échelon national a un poids plus important dans les promotions des chercheurs des EPST, alors que le classement effectué par la commission de spécialistes de l'université postulée est essentiel pour la promotion au grade de professeur, une fois la qualification obtenue auprès du Conseil national des universités. Le principal point d'achoppement pour la promotion des femmes au grade de professeur des universités semble être au niveau de la candidature à la qualification.

Dans les universités, la répartition dans chaque discipline des postes d'enseignants-chercheurs entre professeurs et maîtres de conférences est voisine, environ un tiers pour les premiers et deux tiers pour les seconds, mais elle est différente pour les hommes et pour les femmes. 43 % des enseignants-chercheurs hommes ont un statut de professeur contre 18 % pour les femmes. La participation des femmes diffère selon les disciplines, avec des taux plus élevés dans les sciences du vivant ou les sciences humaines et sociales et la chimie. En dépit d'une progression de la part des femmes dans la recherche entre 1992 et 1999, il reste des verrous à l'accès aux postes les plus qualifiés dans certaines disciplines comme les mathématiques, la physique et même la médecine où, en 1999, pour 44 % de maîtres de conférences, on comptait 8 % de femmes professeures (tableau 13).

Les différences entre chances de promotion des hommes et des femmes peuvent être très grandes dans certains groupes disciplinaires du Conseil national des universités : ce n'est pas là où les femmes sont les plus nombreuses comme maîtresses de conférences qu'elles ont le plus de chance de devenir professeures. Il est vrai que les femmes représentent en 2001 28 % des professeurs en lettres, pour 11 % en sciences et en santé, mais le vivier de femmes promouvables, c'est-à-dire au grade de maître de conférences, est beaucoup plus important en santé qu'en sciences. Par ailleurs, la croissance entre 1981 et 2001 du taux de femmes parmi les professeurs, notable en lettres, laisse espérer la parité en sciences... dans 200 ans !

La participation des femmes aux instances scientifiques, d'évaluation, de stratégie ou de décision est en augmentation, passant de 15 % à 23 % entre les périodes 1984 à 1988 et 1999 à nos jours. Le pourcentage de femmes parmi les présidents est passé de 6 % à 15 % sur les quinze dernières années.

À l'Académie des sciences, trois femmes ont été nommées membres en 2002, ce qui a fait passer le nombre des femmes de cinq à huit, sur un total de 159 membres.

Au total, bien qu'incomplètes, les statistiques ici présentées montrent tout l'intérêt qu'il y a à poursuivre l'effort en ce domaine. La comparaison de la place des femmes dans les potentiels promouvables, les viviers de proximité et les emplois supérieurs, révèle des déséquilibres injustifiables. Dans la fonction publique de l'État et les juridictions nationales et territoriales où, s'il reste des précisions et des compléments à apporter, la connaissance statistique s'est nettement améliorée, d'autres paramètres devraient être introduits tels que l'âge, la situation de famille et les rémunérations pour donner toute leur pertinence aux statistiques élaborées. La statistique du domaine enseignement-recherche devrait progresser dans le sens d'un rapprochement des catégories utilisées de celles retenues dans la fonction publique de l'État. Enfin, des efforts considérables restent à effectuer dans les fonctions publiques territoriale, hospitalière et militaire. L'expérience montre qu'ils ne pourront aboutir sans un engagement plus résolu des pouvoirs publics.